



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-9006>

Département(s) de publication : **27, 14, 50, 60, 61, 75, 76, 92, 78**

Annonce n° **25-9006**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de communes Roumois Seine

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006640500016

Ville : Bourg achard

Code postal : 27310

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 27, 14, 50, 60, 61, 75, 76, 92, 78

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.eure.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025-01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Adresse mail du contact : Contact@roumoisseine.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 232579528

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Pour la présentation de leur candidature, les opérateurs économiques devront transmettre : -Une lettre de candidature faisant également office, conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, de déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (DC1 ou équivalent téléchargeable à l'adresse internet suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; la version du DC1 à utiliser est celle de la DAJ mise à jour le 01/04/2019 ou le Document Unique de Marché Européen : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>). En cas de candidature groupée, ce document

est commun à l'ensemble des membres du groupement. Les groupements d'entreprises remplissent un seul DC1. -En cas de groupement, habilitation du mandataire signée par chacun de ses cotraitants. Le DC1 peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire, dans ce cas, chaque membre du groupement le signe.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Il est demandé aux candidats de fournir : -Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat et/ou des associés réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, précisant la part du chiffre d'affaires correspondant à des prestations comparables avec les prestations faisant l'objet du présent contrat. Également et/ou à défaut, tout autre document que le candidat souhaitera produire pour témoigner de ses garanties économiques et financières. Cependant, le fait de remplir à la rubrique F1 du DC2 est suffisant. -En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement produit un DC2.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Il est demandé aux candidats de fournir : -Pour le mandataire et co-traitants, la présentation d'une liste des principaux services fournis ou opérations réalisées, effectués au cours des cinq dernières années dans le cadre d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour des opérations comparables à celles du présent accord-cadre, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 17/02/2025 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Communauté de communes Roumois Seine

Critères d'attribution : 1) La valeur technique, notée sur 50 points, jugée au vu des sous-critères suivants :-La méthodologie que le candidat propose de dérouler au cours des différents éléments de missions de maîtrise d'oeuvre et la répartition des tâches au sein du groupement, notée sur 25 points ; -La qualité des moyens humains mis à disposition lors des phases de la mission de maîtrise d'oeuvre, notée sur 25 points ; 2) Le prix, noté sur 40 points ; 3) La valeur environnementale, notée sur 10 points, jugée au vu des moyens et de la méthode mise en place par le prestataire pour répondre aux enjeux environnementaux.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de réhabilitation

Code CPV principal - Descripteur principal : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet un accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de réhabilitation, pour le compte de la Communauté de communes Roumois Seine.

Lieu principal d'exécution du marché : Bourg-Achard

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 220000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : MINIMUM TOTAL HT SUR LA DURÉE TOTALE DE L'ACCORD-CADRE : 50 000 euro(s) MAXIMUM TOTAL HT SUR LA DURÉE TOTALE DE L'ACCORD-CADRE : 220 000 euro(s)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2025